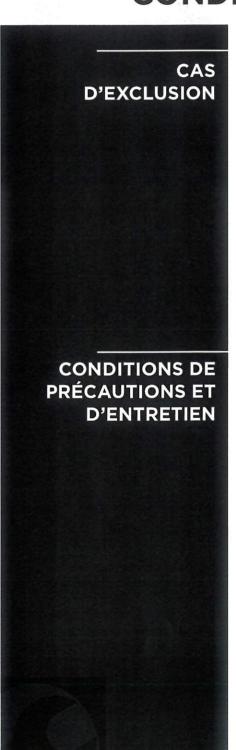


CONDITIONS GÉNÉRALES SAV



- Tous produits dégradés par la mise en œuvre ou par une mauvaise manipulation.
- Modification apportée par le client sur la menuiserie d'origine.
- Défauts de réglage et non-respect des consignes d'entretien.
- Exposition de la menuiserie à une humidité ambiante trop importante et pièce mal ventilée.
- Tous produits livrés impropres à leur destination (ex : utilisation intensive dans locaux communs et bâtiments publics).
- Pour les menuiseries bois, exsudation des tanins ou écoulement de résine.
- Tout dormant posé avec défaut visible est considéré accepté (refabrication possible sans prise en charge Repose/Dépose

Notre garantie, lorsqu'elle s'applique, se limite au remplacement ou à la réparation de la marchandise ou partie de la marchandise litigieuse, après constat contradictoire du défaut. Aucune action en non-conformité des marchandises ne pourra être engagée plus de 3 jours après la livraison. Ce document est indissociable de nos conditions générales de vente.

Précautions générales :

- Ne jamais nettoyer votre porte ou votre fenêtre à l'aide d'un nettoyeur haute pression.
- Pour une étanchéité optimale, contrôler régulièrement le dégagement des trous d'évacuation d'eau sur les ouvrants et les dormants (feuilles, insectes, peinture, etc.).
- Organes de fermeture : Un entretien annuel est fortement recommandé. Mettre un peu d'huile sur les organes de fermeture et de rotation ainsi que le barillet (avec un pinceau, un chiffon ou une brosse).

Entretien des menuiseries bois :

La fréquence et le type d'entretien dépendent du niveau de finition des menuiseries livrées :

Egalisateur de teinte & pré-peinture blanche :

2 couches de finition minimum devront être impérativement réalisées dans un délai d'un mois après la livraison des menuiseries.

Finition laque ou lasure:

Le premier entretien devra être effectué, suivant les conditions climatiques et l'exposition de vos menuiseries (altitude, bord de mer, pose en saillie de façade, etc.), dans un délai (après la livraison de la menuiserie) de :

- 2 ans pour la laque
- 1 an pour la lasure



CONDITIONS GÉNÉRALES SAV

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Durée de garanties sur les produits à partir de la date de livraison des menuiseries.

Si réserves, celles-ci doivent faire l'objet d'un écrit sur le récépissé de livraison ou flashage du QR-Code via l'application M-Connect. Toute menuiserie posée est acceptée en l'état.

(Toutes fournitures ou déplacements après vente non justifiés feront l'objet d'une refacturation).



ES MOTIFS DE PRISE EN CHARGE	DÉLAI DE GARANTIE	LES CONDITIONS	LES EXCLUSIONS :
Accessoires et pièces détachées	2 ans	Défauts et casses sur pièces détachées	Hors mauvais réglages. Certains de nos accessoires en laiton et en inox bénéficient d'un traitement spécial (respectivement Titan Protection* et Inox Protection*) et sont garantis 10 ans. Veillez à bien respecter le consignes d'entretien.
Défauts de fonctionnement	2 ans	Affaissement vantail Mauvais calage vitrage	Hors défauts et non-respect des règles de l'art de pose DTU 36.5. Transmettre un relevé de mesures.
Moteurs de volets roulants et stores motorisés	5 ans	2 ans en fourniture + intervention (fourniture seule du moteur)	Hors mauvais réglage. Hors raccordement moteur non effectué par un électricier professionnel habilité.
Volets roulants	2 ans	Toutes pièces (caissons, mécanismes et tabliers)	
Vitrages : (suivant les préconisations FFPV)	10 ans	Pour embuage à l'intérieur du vide d'air suivant les prescriptions FFPV 2 ans en fourniture + intervention	Hors choc thermique et défaut sur face extérieure (condensation).
	2 ans	Trace, rayure située à l'intérieur de la lame d'air	
Profils	10 ans	Déformation et assemblage	Hors dégradation. Hors déformation ponctuelle à l'exposition au soleil.
Laquage / aspects sur profils ALU	10 ans	Vieillissement prématuré sur les profils (suivant localisation à plus de 500m d'une atmosphère agressive de bord de mer) Certifié Qualicoat	Aucune garantie pour les menuiseries situées à moins de 50m du bord de mer. Mauvais entretien et utilisatior de produits de nettoyage agressifs non prescrits par le fournisseur. Mise en contact avec des produits corrosifs du bâtimen! Suivant les conditions du labe QUALICOAT, approuvé le 6 novembre 2014 par le Comité Directeur de QUALICOAT.
Laquage / aspects sur panneaux ALU et PVC	5 ans	Laquage, déformation sur panneaux de portes d'entrée	-
Laquage sur menuiseries bois Lasure sur menuiseries bois	2 ans 1 an	Laquage opaque	Traces de tanin, perte de brillance, front de mer.
Chocs, rayures et défauts d'aspect - casse	1 mois	5	Hors mauvais stockage et mauvaises manipulations.
Manques sur livraison	1 mois	Manque sur menuiserie et colis complémentaire	Hors fournitures non indiquée sur le bon de livraison.
Erreurs sur commande	1 an	Saisie ou fabrication ne correspondant pas à l'accusé de réception de commande	Pas de prise en charge de la dépose et repose.

Ce document est la propriété du groupe MILLET et ne peut être recopié, reproduit ou communiqué sans autorisation écrite.